

6 rue Piver  
91260 JUVISY-SUR-ORGE

Département de l'Essonne  
République Française

DELIBERATION N° 2024-DEL-48 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 14 juin 2024 se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 20 juin 2024 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19h39).

Présents : Mme BENSARSA REDA, M. BENETEAU, Mme FALGUIERES, M. PERRIMOND, Mme COSTA, M. NASSE, Mme MOUREY-RIVET, M. SAINT-PIERRE, Mme GUIBLIN, Mme ROQUES, M. DOUTEAU, Mme BEGHE, M. MONTEIRO, Mme ABBACI, M. SOUKOUNA, Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KECHELAL, Mme DIAWARA, Mme RIVIER, , Mme KANTIANA.

Absents représentés, Mme HURIEZ représentée par Mme ROQUES, M. SOLIGO représenté par Mme FALGUIERES, M. DI TOMMASO représenté par Mme BENSARSA REDA, M. LORIC représenté par Mme. GUIBLIN, Mme ROBIN représentée Mme COSTA, Mme SERMAGE représentée par Mme ABBACI, M. BRUNIER-COULIN représenté par M. VILLEMEUR, Mme MARTINS représentée par Mme MOUREY-RIVET; M. BENNANI représenté par M. BENETEAU

Absents non représentés : M. GOMEZ

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	23
Votants	32

Secrétaire de séance : Sébastien BENETEAU

**Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 121-2,

VU l'arrêté du 4 juillet 1972 et les circulaires n°9 du 8 mars 1973 et n° 31 du 13 juillet 1973 qui précisent les fondamentaux de la prévention spécialisée,

VU les orientations départementales en matière de prévention spécialisée,

VU le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne pour la période 2024-2029,

VU l'avis de la Commission n°3 « Population, Citoyenneté, Solidarités » en date du 11 juin 2024,

CONSIDERANT les échanges entre le Département de l'Essonne, l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, la Commune de Juvisy-sur-Orge et l'association Emergence et dans le cadre de l'élaboration de convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre des orientations de

la prévention spécialisée en Essonne pour la période 2024-2029,

**CONSIDERANT** la volonté de la Commune de maintenir le dispositif de prévention spécialisée pour la période 2024-2029,

**CONSIDERANT** la volonté de la Commune de confier à l'association Emergence le soin de déployer le dispositif de prévention spécialisée sur son territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

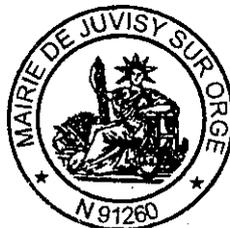
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (31), 1 CONTRE (MME KEHELAL)**

- **APPROUVE** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne et son intervention sur la Commune de Juvisy-sur-Orge.
- **PRÉCISE** que la convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelables une fois à compter de sa date de signature, et que la participation annuelle de la Commune de Juvisy-sur-Orge au titre de cette convention est de 19 650 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le **27 JUIN 2024**



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA